

**Appel à consultation pour le recrutement d'un/e consultant(e) national (e) pour
l'élaboration des modules de formation de base en matière de lutte contre la violence à
l'égard des femmes et des filles et enfants victimes de violence**

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. Contexte et justification

La violence à l'égard des femmes et des filles et enfants ; est un phénomène social érigé par l'OMS depuis 1996 en problème de santé publique à portée épidémique (résolution WHA 49.25 de l'assemblée mondiale de la santé), et qui est à l'origine de conséquences graves sur la santé. Ainsi, les victimes des violences sollicitent souvent des soins de santé, notamment pour leurs blessures, même si elles ne déclarent pas toujours les sévices ou les actes de violence qui y sont associés, ce qui explique le rôle essentiel que joue le système de santé dans le processus de la prise en charge intégrée et place le professionnel de santé en tant qu'acteur privilégié et premier intervenant dans la chaîne de prise en charge des femmes des et enfants victimes de violence. Partant de ce constat, et en s'alignant sur le « Plan d'action mondial de l'OMS visant à renforcer le rôle du système de santé dans une riposte nationale multisectorielle à la violence interpersonnelle en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants » ; le Programme National de Santé pour la Prise en charge des Femmes et Enfants Victimes de Violence, Institutionnalisé en 2017, consacre son premier axe stratégique au développement de prestations de soins de qualité. Ceci à multiples niveaux du système de soins notamment à travers, entre autres, des mesures relatives à la formation et à l'encadrement du personnel de santé y compris la formation initiale. A ce titre, le Ministère de la santé a initié un processus d'adaptation /alignement des normes et standards sur le paquet de services essentiels de santé pour les femmes et filles victimes de violence fondée sur le genre avec adaptation au contexte marocain et élaboré un guide sur la prise en charge des femmes et des filles survivantes à la violence.

Afin de consolider ces actions le Ministère ; à travers la Direction de la Population, lance un appel à consultation nationale pour l'élaboration de modules de formation en matière de lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des filles et à l'égard des enfants. En vue de les intégrer dans le cursus de formation initiale des médecins de Santé communautaire et de santé de famille, des infirmiers (es), des sages-femmes, et des assistant(e)s sociales (aux), en collaboration avec l'ENSP et les ISPITS.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du Partenariat Ministère de la Santé et l'UNFPA et notamment dans le plan d'action annuel 2019.

2. Objectifs de la consultation

2.1 Objectif général :

Renforcer les capacités institutionnelles des professionnels de santé : notamment des médecins de « Santé communautaire et de santé de famille », des infirmiers (es), des Sage Femmes, et des assistant(e)s sociales (aux) en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants.

2.2 Objectifs spécifiques :

1. Intégrer les modules de formation en matière de lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des filles et à l'égard des enfants dans le cursus de formation initiale des médecins de Santé communautaire et de santé de famille, des infirmiers (es), des sages-femmes, et des assistant(e)s Sociales(aux).
2. Développer une stratégie pour l'intégration des modules de formation dans les cursus de base des profils concernés.

3. Structure des modules de formation

Ces modules de formation doivent être adaptés aux lignes directrices mondiales développées dans le paquet des services essentiels de santé et doivent être conçus selon le contexte marocain.

Les modules doivent être structurés en 3 parties :

3.1 Une Partie commune qui traite des points suivants qui vont permettre à l'étudiant (e) de :

- a) Connaitre le cadre conceptuel et théorique de la violence fondée sur le genre et les définitions.
- b) Identifier les différentes formes de violence à l'égard des femmes et des filles et à l'égard enfants : (ex : réf : définitions Loi 103-13 sur la VEF)
- c) Reconnaître les Conséquences de la violence sur la :
 - Santé physique
 - Santé psychologique
 - Santé sexuelle et reproductive
 - Impact sur l'économie/coût des ménages et du pays
- d) Connaitre le cadre normatif international et national de la violence à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants :
 - Principes généraux des droits humains.
 - Législation internationale en matière de protection des droits de la femme et de l'enfant.
 - Législation nationale en matière de protection des droits de la femme et de l'enfant notamment en lien avec la violence à l'égard des femmes et des enfants.
- e) Connaitre le Cadre des Politiques, Stratégies et Programmes d'Actions nationaux en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des enfants.
- f) Connaitre les Mécanismes de coordination et de collaboration institutionnelle et de la société civile en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et enfants victimes de violence.

3.2 La seconde partie de chaque module traite du **rôle des professionnels** de santé concernés dans la prise en charge des femmes et des filles et enfants victimes de violence à différents niveaux de prestation de service.

3.3 La troisième partie est consacrée à l'identification des **relations fonctionnelles et administratives** ; entre les différents intervenants dans la prise en charge au sein des établissements de santé, ainsi que **la définition du rôle de chacun** dans la filière de soins des femmes et des filles et enfants victimes de violence.

En plus de la coordination /relations extérieures avec les autres acteurs institutionnels et de la Société civile.

Le contenu des deux dernières parties sont conçues et développées selon chacun des profils concernés à savoir : les médecins de Santé communautaire et de santé de famille, les infirmiers-es, les sage -femmes, et les assistant(e)s Sociales (aux).

L'ensemble du module doit nécessairement refléter la cohérence et la complémentarité entre les liens existants entre les différents niveaux d'interventions et par rapport aux profils concernés et dont la finalité est une prise en charge des femmes/filles et des enfants victimes de violence qui répond aux principes fondamentaux de la qualité des services.

4. Résultats attendus de la consultation

- Les modules de formation en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et des enfants en fonction des profils cibles sont élaborés.
- La stratégie d'intégration des modules de formation dans les programmes de formation initiale des médecins de Santé communautaire et de santé de famille, des infirmiers (es), des sages-femmes, et les assistant(e)s sociales(aux) est conçue.

5. Déroulement de la consultation

Afin de répondre aux objectifs de la consultation, le (la) consultant (e) doit élaborer une note méthodologique qui résume la démarche et les étapes de la conception des livrables. Après validation de cette note par un comité technique et de suivi au niveau de la Direction de la population ; intégrant un (e) ou des représentants de l'UNFPA, le consultant doit collaborer étroitement avec cette direction pour la réalisation de cette activité selon la note méthodologique validée.

Lors de la consultation et notamment de la conception des modules de formation de base en matière de lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des filles et à l'égard des enfants, le/la consultant (e) tiendra compte notamment des références et documents suivants et enrichies par d'autres ressources jugées pertinents en lien avec la dite consultation :

- Document de cadrage du Programme National de Santé pour la Prise en charge des Femmes et Enfants Victimes de Violence, Ministère de la santé, Direction de la population, Division de la Santé Maternelle et Infantile, Service de la Protection de la Santé de la Mère, Unité de Lutte Contre la Violence Fondée sur le Genre 2017.
- Guide des normes et standards de prise en charge des enfants victimes de violence, Ministère de la santé, Direction de la Population, Division de la Santé Maternelle et Infantile, Service de la Protection de la Santé de la Mère, Unité de Lutte Contre la Violence Fondée sur le Genre, 2017.

- Guide des normes et standards de prise en charge des femmes victimes de violence, Ministère de la santé, Direction de la population, Unité de Lutte Contre la Violence Fondée sur le Genre 2019.
- Programme conjoint mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence (ONU Femmes, FNUAP, OMS, PNUD et ONUDC) (Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence : Lignes directrices sur les éléments de base et la qualité (Module 2 Santé), 2015.

6. Tâches et responsabilités

Sous la supervision du Ministère de la santé et en étroite collaboration avec l'UNFPA, le/la consultant (e) devra accomplir les tâches suivantes :

- Réaliser un diagnostic des supports de formation existants pour identifier les besoins ; sur la base d'entretiens avec les parties prenantes à savoir l'ENSP et l'ISPITS.
- Elaborer des modules de formation relatifs à la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des enfants en fonction des cibles identifiées dans le cadre de cette consultation.
- Elaborer une stratégie spécifique relative à l'intégration du module de formation dans le cursus de formation des PS au niveau de l'ENSP et l'ISPITS.
- Animer les rencontres liées à la consultation : une réunion avec les personnes ressources pour le lancement de la consultation ; une réunion de suivi/d'étape à mi-parcours suite au diagnostic réalisé sur les sites concernés pour présentation des résultats intermédiaires et recueil de recommandations, et un atelier de présentation des modules finaux.

7. Compétences requises

Le consultant (e) doit satisfaire les conditions suivantes :

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (BAC+5), au moins dans un des domaines de formation suivants : Santé, Sociologie ; Psychologie, Sciences sociales ;
- ✓ Expertise en ingénierie pédagogique et de formation (module, protocole etc.) ;
- ✓ Parfaite maîtrise de la thématique de la violence à l'encontre des femmes et des enfants ;

- ✓ Très bonne connaissance du paquet essentiel de services de prise en charge des femmes et filles victimes de violences et des standards internationaux en matière de prise en charge des enfants victimes de violences dans le secteur de la santé ;
- ✓ Très bonnes capacités rédactionnelles de la langue française écrite et parlée ;
- ✓ Capacité analytique et de synthèse ;
- ✓ Bonnes capacités de communication et d'animation d'ateliers ;
- ✓ Engagement et disponibilité.

8. Echancier de la consultation

Le livrable final doit être soumis par le (la) consultant(e) un mois et demi après signature du contrat.

9. Livrables attendus

Les livrables à produire dans le cadre de cette consultation sont :

- Une note méthodologique détaillée sur l'approche utilisée et sur les aspects méthodologiques pour l'élaboration des modules de formation
- Un Rapport de diagnostic sur l'état des lieux et les besoins identifiés en formation en fonction des profils concernés
- Les modules de formation structurés avec des descriptifs adaptés à chaque profil des Professionnels de la Santé.
- La stratégie d'intégration des modules de formation élaborés dans les programmes de formation initiale de l'ENPS et l'ISPITS.

10. Suivi/monitoring

La consultation sera conduite sous la supervision d'un comité ad hoc composé de membres représentant l'UNFPA et la Direction de la Population. Ce comité se chargera également de la validation des livrables.

11. Evaluation des offres

- **Analyse de l'offre technique**

Le comité technique constitué des représentants de la Direction de la Population et de l'UNFPA ; évaluera les propositions techniques selon la grille suivante :

CRITERES		Note max
		1000
Section	Expertise	200
1.1	Diplôme universitaire de niveau supérieur (BAC+5), au moins, dans un des domaines de formation suivants : Santé, Sociologie ; Psychologie, Sciences sociales.	100
1.2	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expertise en ingénierie pédagogique et de formation ✓ Maitrise de la thématique de la violence à l'encontre des femmes des filles et des enfants ✓ Connaissance du paquet essentiel de services de prise en charge des femmes et filles victimes de violences et des standards internationaux en matière de prise en charge des enfants victimes de violences dans le secteur de la santé : - <u>Niveau d'expérience</u> : - Grande (plus de 15 ans d'expérience) - Assez bonne (entre 10 et 15 ans) - Moyenne (entre 5 et 9 ans) - Faible (moins de 5 ans) 	<p>300</p> <p><i>150</i></p> <p><i>100</i></p> <p><i>50</i></p> <p><i>25</i></p>
1.3	<p>Expérience dans l'analyse des politiques publiques sociales au Maroc et des acteurs institutionnels et de la société civile en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grande (plus de 15 ans d'expérience) - Assez bonne (entre 10 et 15 ans) - Moyenne (entre 5 et 9 ans) 	<p>150</p> <p><i>100</i></p> <p><i>50</i></p> <p><i>25</i></p>
Section	Approche méthodologique/Offre technique	350
2.1	Approche méthodologique : retrace les objectifs/résultats attendus de la prestation, en détaillant le contenu et l'argumentaire et comportant une valeur ajoutée aux spécifications des TDR	<i>200</i>

- Approche méthodologique : retrace les objectifs/résultats de la prestation, en détaillant le contenu/argumentaire	100
- Approche méthodologique : retrace les objectifs de la prestation, sans détailler le contenu/argumentaire (se limite aux TDR)	50
- Approche méthodologique : incohérente et/ou non conforme aux TDR de la prestation	0

Analyse technico-financière

Les propositions financières seront évaluées à l'issue de l'évaluation technique selon le système de pondération suivant :

Points techniques minimum requis	700
Poids de la note technique dans la décision finale	70%
Poids de la note financière dans la décision finale	30%

12. Plagiat et considérations éthiques

Conformément aux procédures en vigueur, le plagiat est considéré comme une pratique frauduleuse. Aucun document ou livrable élaboré ne sera accepté en cas de détection de plagiat. Le (la) consultant (e) est tenu (e) à une obligation de confidentialité, il/ elle ne doit publier ou divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre de travail sollicité ; à aucune personne et/ ou structure non autorisée et sans le consentement écrit préalable du département concerné.

13. Modalités de soumission

Cette consultation est ouverte aux consultants nationaux. Le/la consultant (e) candidat (e) devra soumettre sa proposition qui couvre l'ensemble des exigences figurant dans les termes de références de cette consultation.

Dossier de soumission :

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra déposer un dossier de soumission à l'adresse suivante :
Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) : au 3,Av. Ahmed Balafrej, Souissi. Rabat,
Maroc, ou par courrier électronique à l'adresse : jamai@unfpa.org

Le dossier de soumission doit comprendre :

- Une note méthodologique détaillée décrivant l'approche et les outils préconisés pour la réalisation de l'activité et un calendrier d'exécution.
- Un CV détaillé actualisé.
- Les attestations de références du consultant (e) pour des travaux similaires.
- Copies légalisées des diplômes et attestations de référence.
- Une Proposition financière détaillée incluant la totalité des frais liés à cette activité.

Délai de soumission :

Les propositions doivent parvenir au plus tard le 28 juin 2019 avant 16 heures.